



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 68850

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des sages-femmes. Contrairement à la réponse du ministère à la question écrite n° 48910, la situation des sages-femmes n'a pas avancée. Cinq annonces ont bien été formulées mais aucune mesure concrète n'a été apportée. Il souhaite connaître les intentions concrètes du ministère concernant les revendications légitimes des sages-femmes. Elles souhaitent être reconnues praticien de premier recours en soins primaires pour la femme enceinte ou non ; obtenir le statut de personnel médical hospitalier ; être formées dans des structures universitaires respectant l'autonomie de la filière maïeutique ; obtenir un statut pour les sages-femmes enseignantes, un statut d'étudiants hospitalier à l'instar des étudiants en médecine et obtenir la révision des décrets de périnatalité qui sont obsolètes au vu de la politique de fermeture et de regroupement des maternités.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68850

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9400

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)